

(1)

(N° 263.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JUIN 1896.

Projet de loi apportant modification provisoire des droits d'entrée et de fabrication sur les liquides alcooliques (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. TACK.

MESSIEURS,

Nul ne s'étonnera de la présentation du projet de loi dont le Gouvernement demande, conformément à tous les précédents, la discussion d'urgence.

Il importe d'éviter qu'on ne se livre à des spéculations effrénées et qu'on n'enlève au Trésor public, par des manœuvres illicites ou par de brusques importations, les revenus qui lui appartiennent à bon droit; il faut du reste viser à ce que tous les redevables soient traités sur le même pied.

De tous les produits susceptibles d'impôt, l'eau-de-vie est certainement celui qu'il faut avant tout atteindre; tous ceux qui s'intéressent à la santé publique et à la moralisation de la classe ouvrière seront heureux de voir avec quelle promptitude le Gouvernement a répondu au vœu de l'opinion publique.

Le projet est de nature, au reste, à calmer les appréhensions de ceux qui ont pu voir certaine témérité dans le vote des dépenses admises ces jours derniers par la Chambre, pour satisfaire à diverses nécessités publiques.

Afin de faire apprécier la portée des propositions faites par le Gouverne-

(1) Projet de loi, n° 260.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, BAILLY, LIGY, NERINCKX, BERTRAND, JOUREZ et CLÉMENT CARTUYVELS.

ment, il suffira de dire qu'il introduit une augmentation de 50 % sur le taux de l'impôt voté récemment par la Chambre des Représentants et par le Sénat.

Il serait difficile de calculer en ce moment quelle sera l'augmentation totale qui résultera des mesures proposées.

Un membre a réservé son opinion en ce qui concerne la situation faite par ces mesures à la distillerie agricole.

La Commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du projet de loi.

Le Président-Rapporteur,

P. TACK.

